



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

Inspection pédagogique  
régionale

Jean-Marie CANIARD

IA-IPR

Education Musicale et  
chant choral

Chargé du suivi  
des enseignements de  
Cinéma-audiovisuel

Délégué académique à  
l'éducation artistique et à  
l'action culturelle

Dossier suivi par  
Dominique JUGNET

Téléphone  
03 81 65 49 33

Fax  
03 81 65

Mél.  
jean-marie.caniard  
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

Mesdames, Messieurs les professeurs  
d'Education musicale et chant choral

s/c Madame, Monsieur le Chef d'établissement  
des collèges et lycées publics et privés

Besançon, le 7 septembre 2015

**Objet :** Lettre de rentrée 2015 – Education musicale et chant choral

Cher(e)s collègues,

Je souhaite la bienvenue dans notre académie aux professeurs d'Education musicale et chant choral qui viennent de la rejoindre. Dès le 26 août dernier, j'avais déjà le plaisir d'accueillir et de guider les 5 professeurs certifiés stagiaires (4 de l'enseignement public et 1 de l'enseignement privé), non sans les avoir félicités pour leur réussite au CAPES/CAER. Je renouvelle mes félicitations à l'enseignant admis à l'agrégation interne de musique ; j'adresse mes vifs encouragements aux professeurs qui préparent ce concours en vue de la session 2016 à persévérer dans leur entreprise, l'un d'entre eux ayant déjà été admissible.

Je sais votre engagement auprès des élèves que vous devez tous conduire sur le chemin de la réussite, comme en témoignent les nombreux projets pédagogiques de qualité auxquels vous participez et les réalisations artistiques que vous produisez dans le cadre de l'enseignement du chant choral.

Je tiens à remercier chaque professeur qui conduit sa mission avec sérieux et générosité, au collège comme au lycée, et à souligner l'implication particulière de certains collègues chargés de missions et de ceux qui ont été sollicités par mes soins pour :

- animer des stages de formation continue
- assurer le tutorat d'un professeur stagiaire ou l'accompagnement pédagogique d'un collègue
- œuvrer collectivement en groupe de travail et en équipe auprès de la DAAC du rectorat
- assurer la mission de membre de jury (baccalauréat, CAPES interne et externe)

**Feuille de route nationale et académique**

Troisième rentrée de la refondation de l'École de la République, celle de septembre 2015 ouvre une étape déterminante. L'année scolaire 2015 – 2016 va mobiliser tous les acteurs pour les préparer à la mise en œuvre de la réforme du collège (cycles 3 et 4), à la refondation de l'éducation prioritaire et au renforcement de la transmission des valeurs de la République. Le déploiement du numérique, tant dans ses usages que dans une culture partagée, demeure une priorité nationale et académique.

La formation initiale et continue des enseignants, des conseillers principaux d'éducation constitue aussi un des enjeux majeurs de la refondation de l'École de la République.

**1- La formation des enseignants sur la réforme du collège (cycles 3 et 4).**

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège à la rentrée 2016, un plan de formation de grande ampleur s'articulant sur des actions nationales et académiques sera proposé dès le premier trimestre de l'année scolaire. Il concernera les professeurs de collège, les enseignants des lycées professionnels intervenant auprès des élèves de troisième prépa-pro, les conseillers principaux d'éducation et les personnels d'encadrement.



2/5

Il sera essentiellement centré sur des formations de proximité pour faciliter les transitions inter degrés et inter cycles, s'appropriier le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture en lien avec les futurs programmes et les nouveaux dispositifs (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

#### 2- La refondation de l'éducation prioritaire.

Après avoir dépassé le stade expérimental, la refondation de l'éducation prioritaire entre pleinement en œuvre à la rentrée 2015. Les réseaux « REP » et « REP + » bénéficieront d'un accompagnement de proximité par les corps d'inspection et de formations spécifiques.

#### 3- Le renforcement et la transmission des valeurs de la République.

Dans le cadre de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, toutes les écoles et tous les établissements du second degré seront concernés par les formations sur les valeurs de la République. Organisées en formations de secteurs selon un protocole académique expérimenté en juin 2015, elles s'adresseront à des représentants de chaque école, collège et lycée concernés.

#### 4- Les passerelles et les transitions.

La transition entre le collège et le lycée demeure un moment charnière source de difficultés pour certains élèves. Les liaisons qui permettent de bâtir une continuité des parcours sont à poursuivre pour assurer une meilleure réussite des élèves et favoriser le dialogue entre les enseignants de collège et de lycée, de SEGPA et de lycée professionnel.

De la même façon, les actions contribuant à renforcer le continuum bac – 3 / bac +3 sont encouragées pour amener les élèves à construire leur orientation et à se préparer aux études supérieures. Une attention particulière sera portée sur la liaison baccalauréat professionnel – BTS.

#### 5- Développer les usages et la culture du numérique.

Le numérique est un vecteur de développement des apprentissages qui facilite la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. Des formations d'établissement pourront à la demande être mises en place en accompagnement de projets d'équipes disciplinaires.

#### 6- La formation initiale et continue

Les EPLE constituent avec l'ESPE les deux lieux clés pour la formation initiale des fonctionnaires stagiaires. La DIFOR, pleinement associée à l'ESPE-UFC, contribuera aussi fortement à la formation initiale et continue des enseignants et des conseillers principaux d'éducation, et de tous les titulaires qui sont chargés d'une mission de tutorat.

### **Enseignement de l'Education musicale et du chant choral au collège**

Les 6 points développés précédemment sont une composante commune des lettres de rentrée que les IA-IPR des différentes disciplines adressent aux enseignants de l'académie. C'est par votre réflexion – tant personnelle qu'en équipe - et votre contribution constructive aux chantiers ouverts que la discipline Education musicale et chant choral prendra toute sa place dans la mise en œuvre de la réforme du collège : déploiement des parcours éducatifs, poursuite de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et généralisation de la nouvelle politique d'éducation prioritaire. Les évolutions qui entreront en vigueur à la rentrée 2016 seront au cœur des formations programmées en 2015-2016 : nouveau « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture », nouveaux cycles dans les écoles élémentaires et les collèges, mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignements et de leur nouvelle organisation dans chaque collège.

#### Formation continue des enseignants

Durant l'année scolaire qui s'ouvre, plusieurs temps de travail collectif – disciplinaires et interdisciplinaires - vous permettront de partager points de vue et pistes pédagogiques en vue de préparer la mise en œuvre de la réforme du collège dès septembre 2016. Le plan académique de formation (PAF) de tous les professeurs enseignant en collège a dû être évoqué par votre chef d'établissement en journée de prérentrée. En cours de finalisation, son organisation précise vous sera communiquée prochainement.

La date limite d'inscription étant fixée ce jour, vous avez dû prendre soin de vous inscrire individuellement en stage de formation continue disciplinaire présente dans le PAF Education musicale et chant choral (première partie de septembre à décembre 2015). Vous avez pu choisir au moins l'un des 3 stages offerts dans le dispositif « Pratique vocale - Projet musical - Chant choral », au cœur de l'enseignement que vous dispensez.



3/5

### Programme d'enseignement de l'Education musicale

Réflexion pédagogique et construction des contenus à enseigner se fonderont sur le maillage étroit entre le « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et les programmes d'enseignements. Le décret relatif au « Socle commun de connaissances, de compétences et de culture » fait l'objet d'une circulaire sortie en encart du BOEN n°17 du 23 avril 2015.

Après une phase de réécriture suite à la récente consultation nationale, il est prévu que les textes définitifs des nouveaux programmes des enseignements - dont celui de l'Education musicale et du chant choral – soient mis à notre disposition au cours de la présente année scolaire.

### Enseignement complémentaire de chant choral

L'évènement que constitue chaque rencontre des enfants et adolescents sur scène avec un public est un jalon marquant de la scolarité de chacun.

On le sait, les pratiques musicales collectives à l'école, au collège et au lycée contribuent à l'intégration des élèves et à leur réussite scolaire. En développant le sentiment de confiance en soi, mais aussi en l'autre, le plaisir de travailler ensemble à relever un défi commun et le goût du dépassement de soi, le chant polyphonique contribue au bien-être de chacun à l'École, au bénéfice d'un climat scolaire serein et propice à l'éducation citoyenne de tous.

Vecteur d'une dynamique territoriale fédératrice qui rapproche les parents de l'École, l'enseignement du chant choral a permis l'année scolaire passée à plus de 4 500 collégiens et lycéens de l'académie de révéler leurs qualités artistiques et valeurs humaines à un large public. C'est pourquoi il demeure soutenu par le rectorat et encouragé par les chefs d'établissement sachant pouvoir compter sur votre implication dans les projets à faire aboutir.

Ces quelques rappels témoignent à quel point les pratiques musicales collectives apportent des réponses précises quand est posée la question des situations concrètes dans lesquelles les adolescents développent des compétences et connaissances. Pensons à celles que visent le nouvel enseignement moral et civique et les parcours éducatifs : parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours citoyen notamment. Dans l'Editorial qu'il signe dans la couverture-programme que produit la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS), Vincent Maestracci, IGEN en charge de l'Education musicale, écrit : « Institué par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le nouvel enseignement moral et civique vise à faire « acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. » ainsi qu'à « amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi ». Dans cet objectif, le projet de programme de cet enseignement associe quatre dimensions essentielles : la **sensibilité**, la **règle et le droit**, le **jugement**, l'**engagement**. ».

Sous le lien <http://missiontice.ac-besancon.fr/educationmusicale/spip.php?article513> des ressources sont affichées en ligne sur notre site disciplinaire, en comptes rendus des séminaires annuels de la Fédération nationale des chorales scolaires (de quoi nourrir vos choix de répertoires à monter par les chorales de vos établissements).

En visitant le site de la FNCS (<http://www.fncs.fr>), vous découvrirez de nombreuses autres œuvres créées par des chœurs scolaires depuis plusieurs années, au fil des différents festivals chorals de toutes les académies.

Le séminaire annuel de la FNCS se tiendra du 23 au 25 mars 2016 dans l'académie de Rouen. La comédie musicale *Des Chrysanthèmes pour le Faucon laqué*, composée par M. Pascal Dubois et créée l'année scolaire passée par ses élèves du collège de Scey-Sur-Saône, devrait pouvoir y être présentée.

### L'enseignement de l'histoire des arts

Votre contribution à l'enseignement de l'histoire des arts et à son évaluation auprès des élèves est manifeste. Elle demeure précieuse pour la réflexion concertée en établissement. Force est de constater que votre travail d'équipe - parfois en collaboration avec des partenaires - donne du sens aux apprentissages des élèves.

La moyenne académique de l'épreuve d'Histoire des arts au DNB 2015 (toutes séries) est de 13,50. Elle est donc stable par rapport aux sessions 2012, 2013 et 2014.



4/5

## Enseignement de la musique en lycée

Sans doute avez-vous pris connaissance des résultats du baccalauréat 2015.

La part que prennent les enseignements artistiques en lycée dans la réussite des élèves demeure significative, tant concernant les candidats aux épreuves de série L, que concernant ceux inscrits en épreuves facultative. Ce constat découle du bon travail fourni d'abord par les lycéens eux-mêmes, mais aussi par les professeurs qui les forment, dont les collègues parmi vous chargés d'enseigner la musique en lycée. Que tous en soient félicités.

Un stage inter académique est en préparation ; sans doute se tiendra-t-il cette année dans l'académie de Dijon.

En complément de l'enseignement disciplinaire, j'encourage chaque professeur intervenant en lycée à prendre toute la place qui est la sienne auprès d'autres enseignants du lycée, afin d'intégrer les équipes pédagogiques assurant l'encadrement des lycéens, par exemple en Travaux Personnels Encadrés (TPE) et en Accompagnement personnalisé (AP).

### Programmes limitatifs

Pour rappel, les œuvres et thèmes de référence des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2015-2016 et pour la session 2016 du baccalauréat ont été publiés au *BOEN n°1 du 1er janvier 2015*.

Comme vous le savez, vous êtes appelés à participer d'une manière ou d'une autre aux travaux relatifs à l'enseignement de la musique en lycée (élaboration de supports d'écoute pour l'épreuve facultative au baccalauréat, membre du jury...).

De ce fait, la connaissance des œuvres des programmes limitatifs et des problématiques qu'elles irriguent s'impose d'elle-même à chacun de vous. Par ailleurs, les œuvres retenues dans ces programmes ne sont pas réservées à l'enseignement au lycée ; elles peuvent opportunément enrichir le corpus des œuvres de référence de l'enseignement de l'Education musicale au collège que choisit chaque professeur pour ses élèves.

### **Parcours d'éducation artistique et culturelle**

L'article L 121-1 du Code de l'éducation reconnaît dorénavant l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves et précise que : «L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques » et qu'elle « favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. ».

Comme vous le savez, la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 (parue au BOEN n° 19 du 9 mai 2013) a posé les principes d'organisation, de pilotage et de suivi du parcours. Ce parcours se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Annexé à l'arrêté paru au *BOEN n° 28 du 9 juillet 2015*, le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle fixe les grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours, du cycle 1 au cycle 4.

### **Inspections et visites conseil dans la classe**

En référence à la charte de l'Inspection pédagogique régionale de notre académie, lors de mes visites d'inspection en cours d'Education musicale et en séance d'enseignement du chant choral, je souhaite disposer des documents de cadrage qui structurent votre enseignement :

- scénario pédagogique de la séance observée, avec documents supports du cours
- cadrage didactique et déroulé de la séquence dans laquelle s'insère le cours observé ; le cahier de textes (papier ou numérique) sera consulté.
- progression de la classe (annuelle dans le niveau de classe et au regard des 4 années du parcours au collège).
- projet musical de l'établissement incluant les réalisations chorales

Ces documents permettent de situer le cours observé dans la cohérence du parcours de formation des élèves ; ils constituent aussi de précieux supports pour les échanges durant l'entretien.

La charte de l'Inspection pédagogique régionale de l'académie de Besançon est accessible en ligne à partir du site *Education musicale et chant choral*.

Le professeur peut prendre l'initiative d'adresser une demande d'inspection à son inspecteur. Cette demande doit m'être transmise par courrier sous couvert du chef d'établissement.



5/5

### Professeurs ressources et leurs missions

Certains collègues se tiennent aussi à votre écoute pour vous renseigner, vous conseiller et vous accompagner, notamment dans le champ de la mission que je leur ai confiée :

- professeurs chargés de missions
  - Mme Claire PLANTY – [claire-michele.planty@ac-besancon.fr](mailto:claire-michele.planty@ac-besancon.fr)
  - M. Stéphane BARÇON – [stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr](mailto:stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr)
- interlocuteur académique pour le numérique (IAN) :
  - M. Stéphane BARÇON – [stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr](mailto:stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr)
- webmestre du site disciplinaire :
  - M. Didier FIDALGO – [didier.fidalgo@ac-besancon.fr](mailto:didier.fidalgo@ac-besancon.fr)
- coordinatrice académique pour le chant choral :
  - Mme Claire PLANTY – [claire-michele.planty@ac-besancon.fr](mailto:claire-michele.planty@ac-besancon.fr)
- responsables du domaine musique au sein de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) :
  - Mme Claire PLANTY – [claire-michele.planty@ac-besancon.fr](mailto:claire-michele.planty@ac-besancon.fr)
  - M. Stéphane BARÇON – [stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr](mailto:stephane-pierre.barcon@ac-besancon.fr)
- mission auprès du service éducatif d'institutions culturelles partenaires de la DAAC du rectorat :
  - à la Rodia, salle de musiques actuelles (SMAC) de Besançon :  
M. Dominick DELOFFRE – [dominick.deloffre@ac-besancon.fr](mailto:dominick.deloffre@ac-besancon.fr),
  - à l'Espace multi média Gantner à Bourogne : en l'absence de professeur d'Education musicale et chant choral candidat l'année scolaire passée, un appel à candidature sera prochainement relancé

La DAAC du rectorat a prévu de solliciter d'autres professeurs d'Education musicale et chant choral afin d'assurer une mission d'enseignants relais auprès de partenaires – festivals notamment - désireux de renforcer leur collaboration au bénéfice des actions et projets conduits auprès de vos élèves.

### Conclusion

S'adressant à tous les personnels de l'académie à propos du plan de formation sans précédent engagé à cette rentrée 2015 –plan destiné à préparer les meilleures conditions possibles de mise en application de la réforme du collège à la rentrée 2016–, Monsieur le Recteur écrit : « Une fois encore, contre les idées reçues, les personnels de l'Education nationale, dans leur diversité, vont donner la preuve de leur capacité de changer avec le monde qui les entoure, afin de préparer mieux les élèves à y trouver leur place. Vous participerez, je n'en doute pas, avec conviction et détermination, à cette réforme continuée. ».

Dans cette perspective, je vous renouvelle à mon tour toute ma confiance et mon invitation à travailler en équipe d'établissement, impliquée dans l'enseignement de culture partagée qu'est celui de l'Histoire des arts, dans des actions d'expérimentation, l'innovation pédagogique constituant une force pour travailler dans la continuité école/collège, collège/lycée et lycée/enseignement supérieur, au bénéfice du renforcement de l'ambition de nos élèves.

Il s'agit bien d'apporter à chaque élève des moments de véritable émotion artistique, une culture construite, critique et réfléchie, mais aussi l'estime de soi et la confiance en soi, si importantes pour la prise d'initiatives et la réussite.

Au fil de projets musicaux fédérateurs construisant la formation générale et la réussite de chaque élève, je vous souhaite une passionnante année scolaire 2015-2016.

Jean-Marie CANIARD  
IA-IPR Education musicale et chant choral  
Délégué académique à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle